



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Intégration de l'histoire des Roms et gens du voyage dans le système éducatif

Question écrite n° 11091

Texte de la question

Mme Ersilia Soudais appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la question de l'intégration de l'histoire des Roms et des gens du voyage dans le système éducatif français. Les Roms et les gens du voyage ont une présence historique dans le pays. Cependant, celle-ci n'est pas suffisamment reconnue dans le système éducatif et leur contribution au patrimoine culturel national est sous-estimée dans l'enseignement comme dans le discours public et la connaissance collective. Ainsi, alors que la reconnaissance par le président Hollande en 2016 de la responsabilité de la France dans l'internement des Voyageurs pendant la Seconde Guerre mondiale a constitué une première étape dans la diminution des inégalités de traitement mémoriel, cette décision n'a pas été suivie d'avancées majeures dans la mise en avant de l'histoire des Voyageurs. Pourtant, en 2020, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a recommandé aux États membres d'intégrer l'histoire des Roms et des gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques. Le Comité des ministres met en avant l'importance de l'enseignement de l'histoire et d'une connaissance collective de la contribution des Roms et gens du voyage au patrimoine culturel de leur pays pour favoriser le respect et le dialogue et ainsi éliminer les préjugés et les discriminations. Un tel enseignement, en promouvant une meilleure connaissance de groupes qui partagent une même zone géographique et des expériences historiques, permettrait dès lors d'améliorer les relations entre les membres de ces communautés et leurs États respectifs. Cela permettrait aussi de construire une culture de la tolérance et du respect à l'école, de développer la conscience historique de tous les élèves et de contribuer à l'affirmation de l'identité des Roms et des gens du voyage comme partie intégrante de la société. Le Comité recommande en particulier de faire de l'Holocauste tsigane et des 500 000 morts dont il est responsable une partie intégrante de l'enseignement de l'Holocauste nazi. En plus de combattre le révisionnisme, un tel enseignement aurait pour effet bénéfique d'aider la communauté tsigane à connaître sa propre histoire. Enfin, cette politique aurait le mérite de permettre à la France de respecter les engagements pris dans le cadre du plan d'action sur la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe en 1993 et de la déclaration de Strasbourg sur les Roms en 2010. Elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour mettre fin la quasi inexistence du traitement mémoriel de l'histoire des Roms et des gens du voyage.

Texte de la réponse

Les programmes d'histoire répondent déjà en partie aux recommandations de 2020 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe pour la prise en compte de l'histoire des Roms et des gens du voyage. En effet, les programmes incluent l'enseignement du génocide des Tsiganes dans le cadre de l'étude de la Seconde Guerre mondiale en classe de 3e, de première professionnelle, de terminale générale et technologique. Le traitement du programme permet ainsi à tout élève de développer une conscience historique des Roms en Europe : l'étude du génocide nécessite en effet une contextualisation sur le temps long rappelant les discriminations dont font l'objet les Roms et gens du voyage. En classe de terminale générale, l'enseignement de spécialité histoire-géographie-géopolitique-sciences politique (HGGSP) comprend un thème intitulé « Histoire et mémoires » au sein duquel doivent être étudiées « l'histoire et les mémoires » du génocide des Juifs et des Tsiganes, en évoquant à la fois

les lieux de mémoire, les procès des crimes nazis et le génocide dans la littérature et le cinéma. Par ailleurs, le Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026 intègre explicitement l'antitsiganisme dans plusieurs de ses mesures phares, auxquelles le ministère de l'éducation nationale contribue : organiser une visite historique ou mémorielle liée au racisme, à l'antisémitisme ou à l'antitsiganisme pour chaque élève durant sa scolarité ; intégrer des contenus sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'antitsiganisme et les discriminations dans toutes les formations des jeunes telles que le SNU et le service civique ; organiser une journée de formation pour tous les enseignants et personnels des établissements scolaires sur les enjeux de racisme, d'antisémitisme, d'antitsiganisme et des discriminations.

Données clés

Auteur : [Mme Ersilia Soudais](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11091

Rubrique : Gens du voyage

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 septembre 2023](#), page 7842

Réponse publiée au JO le : [19 décembre 2023](#), page 11499